



Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

du Samedi 20 Février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Février à dix heures trente, le Conseil Municipal dument convoqué le seize février deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CERE-LA-RONDE sous la Présidence de Monsieur DUVIVIER Jacques, Maire.

Étaient présents :

Jacques DUVIVIER, Ludovic HARDOUIN, Patrick BACH, Philippe CAUBEL, Pascal JOULLAN, Céline CEFBER MANDARD, Monique ALLAB, Elodie JOUVEAU, Hubert DE VILLEMAREST

Étaient absents avec pouvoir : Amaury de LOUVENCOURT pouvoir à Philippe CAUBEL,

Patrick BACH a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 Janvier 2021, qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de conseil du 23 janvier 2021
2. Vote du compte de gestion
3. Approbation du compte administratif
4. Affectation du résultat
5. Vote du budget primitif 2021

✓ **1 - Approbation du compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu M. le Maire présenter le Compte de Gestion 2020

Celui-ci est approuvé à l'unanimité soit 0 voix Contre, 0 Abstention et 10 voix Pour.

✓ **2 - Approbation du compte administratif 2020 et affectation du résultat**

A- Dans le souci de sauvegarder l'indépendance du Conseil Municipal, lors des séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil élit son Président de séance. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. Ce formalisme repose sur la distinction qu'il convient d'opérer entre la fonction délibérative qui appartient à l'assemblée, et la fonction exécutive qui revient au Président. Dans la mesure où il s'agit, pour l'organe exécutif, de rendre compte de sa gestion à l'assemblée délibérante, il est prévu que l'exécutif se retire au moment du vote, ce retrait étant une marque de respect de la nécessaire liberté de vote des membres du Conseil Municipal.

Il revient donc au Conseil Municipal d'élire un(e) président(e) de séance pour permettre l'évocation et la mise au vote du compte administratif 2019.

Le Maire fait part de la candidature de M. Philippe CAUBEL.

Dans la mesure où le vote au scrutin secret n'est pas obligatoire, M le Maire propose de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Elit M Philippe CAUBEL président spécial de séance pour l'évocation du CA 2020.

B- Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité. Il est élaboré par l'ordonnateur de la collectivité, et doit être approuvé, après le compte de gestion auquel il doit être conforme, avant le 30 juin de chaque année.

Le Président de séance, M. Philippe CAUBEL présente le compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la sortie de M le Maire de la salle du Conseil et avoir constaté que les titres et mandats émis par la commune au compte Administratif 2020 sont conformes au compte de gestion 2020, à l'unanimité des présents et pouvoir soit à 9 voix :

- **APPROUVE le compte administratif 2020 de la commune comme suit :**

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020	761 962,66 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020	1 168 504,24 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 EXCÉDENT	406 541,58 €
EXCEDENT REPORTE DE 2019	502 901,04 €
EXCÉDENT DE CLOTÛRE 2020	909 442,62 €

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020	518 928,44 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020	1 250 930,85 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 EXCEDENT	732 002,41 €
DEFICIT REPORTE DE 2019	- 444 290,12 €
EXCEDENT DE CLOTÛRE 2020	287 712,29 €
Restes A Réaliser (RAR) en <u>Dépenses 2020</u>	606 532,84 €

C- Affectation des Résultats :

M. le Maire est invité à rejoindre la séance.

Avant le vote du Budget 2021, Monsieur le Maire présente l'affectation de résultat 2020 comme suit :

Investissement :

Excédent 2020 : 732 002,41 €

Déficit reporté 2019 : - 444 290,12 €

Résultat de clôture 2020 : 287 712,29 €

Fonctionnement :

Résultat de clôture 2020 : 909 442,62 €

Excédent reporté 2019 : 502 901,04 €

Part affectée à l'investissement : 318 820,55 €

Affectation du résultat :

Inscription au 001 en recette d'investissement: 287 712,29 €

Inscription au 002 en recettes de fonctionnement: 590 622,07 €

Inscription au 1068 en recettes d'investissement : 318 820,55 €

Inscription des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 606 532,84 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Avec 0 voix Contre, 0 Abstention, 10 voix pour l'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité des présents.

✓ **3 - Vote du Budget Primitif 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil le Budget Primitif 2021.

Ce budget s'équilibre :

❖ Pour la section de Fonctionnement en recettes et en dépenses à : 1 735 866,75 €

❖ Pour la section d'Investissement en recettes et en dépenses à : 2 830 459,13 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2021 tel que présenté, à savoir 0 voix Contre, 0 Abstention, 10 voix Pour.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés la séance a été clôturée à 11h45

Maire	Jacques DUVIVIER	
1 ^{er} Adjoint	Ludovic HARDOUIN	
2 ^è Adjoint	Patrick BACH	
3 ^è Adjoint	Philippe CAUBEL	
Conseillère	Elodie JOUVEAU	
Conseillère	Céline CEFBER-MANDARD	
Conseillère	Monique ALLAB	
Conseiller	Pascal JOULLAN	
Conseiller	Hubert DE VILMAREST	
Conseiller	Amaury DE LOUVENCOURT	